

VOLLEY-BALL Le BOUC Volley tombe de haut



Le président Eric Batailler (à gauche) et le BOUC ont l'intention de faire appel dans l'affaire qui les oppose à l'ancien homme fort du club, Joël Thiebaut. (Photos DOMINIQUE TOUCHART)

Après des années de procédures et de batailles autour de la fourniture de pièces, le Beauvais OUC attendait avec impatience le verdict de l'affaire qui l'oppose à son ancien président Joël Thiebaut et aux représentants de son ex-commissaire aux comptes Jean-Louis Vogel, décédé entre-temps. Le club a donc de quoi être déçu par les documents reçus hier : dans un jugement communiqué aux avocats des parties, le tribunal met hors de cause l'ex-commissaire aux comptes, auquel il était reproché de ne pas avoir tiré la sonnette d'alarme avant 2014, date à laquelle le club s'est retrouvé avec un important déficit suite à des contrôles URSSAF.

THIEBAUT CONDAMNÉ À VERSER 9 688 EUROS DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS

Quant à Joël Thiebaut, mis en cause pour sa gestion du club jusqu'à son départ de la présidence en 2014, le tribunal n'aurait retenu que peu de charges contre lui. L'ex-homme fort du

BOUC n'est condamné qu'à 9 688 euros de dommages et intérêts pour avoir financé une partie du vin d'honneur du mariage d'un de ses fils (1 500 euros) et pour avoir fait payer sa mutuelle ainsi que celles de plusieurs proches par des fonds du club.

Le fonctionnement de l'association « Beauvais Promotion », où une somme de plus de 1,3 million a transité pour payer le droit à l'image des joueurs, le fait d'avoir été salarié comme manager alors qu'il exerçait la fonction bénévole de président et la location aux joueurs d'appartements, dont il touchait tout ou partie des loyers, n'ont pas été retenus comme des fautes justifiant des dommages et intérêts. Après un long audit et l'intervention d'un expert judiciaire, le club avait estimé son préjudice à 1,9 million et estime donc être très loin du compte. Les dirigeants beauvaisiens vont étudier de près le jugement et ont l'intention de faire appel. ■ R.N.